

Le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), Inc.  
Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc.

Rapport annuel  
2021

Préparé par le Conseil d'Administration du FPR et

Welch LLP<sup>®</sup>

Le 31 mars 2022

c/o Welch LLP 123 Slater Street, Suite 300 Ottawa, ON K1P 5H2

# Index

Rapport du Conseil d'Administration

Rapport de l'Agent de Coûts

- 1.0 Déclaration de la raison d'être de l'entreprise
- 2.0 Structure opérationnelle de l'entreprise
- 3.0 Activités commerciales des administrateurs de l'entreprise
- 4.0 Tâches de l'Agent de Coûts
  - 4.1 Stratégie institutionnelle
  - 4.2 Gestion active et générale du Fonds
  - 4.3 Rapport des résultats
- 5.0 La proposition de valeur du FPR
  - 5.1 Qualité et professionnalisme
  - 5.2 Service en temps opportun
  - 5.3 Mobilisation communautaire
  - 5.4 Transparence

Examen de la gestion des risques

Résumé des informations financières 2021

Annexe I - États financiers audités 2021

Annexe II - Résumé des revendications 2021

Annexe III - Budget 2022

Annexe IV - Chronologie des événements clés

# Rapport du Conseil d'Administration

En 2021, le conseil d'administration a concentré son énergie sur l'épuisement imminent des fonds du FPR. Les administrateurs et le personnel de Welch ont suivi les comptes et les flux de trésorerie chaque mois. Des efforts ont été faits pour prévoir les revendications à venir sur le fonds. Diverses options stratégiques sur la manière de faire face à la diminution des allocations de fonds ont été étudiées. En août 2021, le conseil d'administration a annoncé les mesures suivantes qu'il prendrait pour préserver le Fonds jusqu'à la réception de nouveaux fonds importants :

- 0,75 \$ par dollar sera versé sur les revendications reçues pour des travaux effectués après le 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- Le Fonds examinera le remboursement du solde restant de 0,25 \$ lorsque des fonds importants seront reçus, le cas échéant.
- Lorsque le niveau des liquidités du fonds est trop bas, le conseil d'administration prendra la mesure supplémentaire d'imposer une interruption pendant laquelle les demandes ne seront pas acceptées. Le Fonds sera rouvert lorsque d'autres fonds (y compris SiriusXM) seront reçus. Le remboursement restera à 0,75 sur le dollar jusqu'à ce que de nouveaux fonds importants soient reçus.

Du temps a été consacré à l'éducation des représentants du gouvernement sur le rôle du FPR, à soulever la question de l'épuisement des fonds et à demander une aide financière. Des réunions ont été organisées avec des fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien au sujet de la situation de diminution des fonds du Fonds. Les fonctionnaires du CRTC ont reçu des mises à jour régulières.

Des lettres ont été envoyées à la ministre du Patrimoine canadien et au président du CRTC pour souligner l'importance du FPR en tant que mécanisme permettant aux groupes d'intérêt public et de consommateurs de présenter des observations fondées sur des preuves dans les procédures du CRTC. Ces contributions contribuent à une meilleure compréhension des questions importantes sur lesquelles la Commission se penche, tout en stimulant et en élevant le niveau du débat public informé.

Une lettre adressée au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada a établi un lien entre le FPR et les recommandations formulées dans le rapport Yale – L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir – et le projet de loi C-10, une loi visant à modifier la Loi sur la radiodiffusion, ainsi que ses implications pour le FPR et le financement de la participation du public en matière de radiodiffusion. Un financement de 1,5 million de dollars a été demandé pour permettre au FPR de fonctionner jusqu'à ce que le nouveau cadre de travail sur la participation du public soit en place.

Dans le contexte de l'examen du projet de loi C-10 par le Comité permanent du patrimoine canadien, le FPR a soumis un mémoire sur son mandat, sa situation financière et les implications du projet de loi C-10 avec une demande de financement provisoire pour le FPR jusqu'à ce que le nouveau cadre de travail sur la participation publique soit en place. Un mémoire adressé au ministre des Finances dans le cadre des consultations pré-budgétaires a présenté des points similaires et a également demandé un financement provisoire de 1,5 million de dollars.

En exerçant son activité principale, le Fonds s'est réuni dix fois en 2021 pour traiter et réviser 23 applications pour un total de 576 262 \$ de nouvelles dépenses d'attribution de coûts dans l'année. Le contrat avec Welch pour le travail d'agent de coûts a été renouvelé. Le conseil d'administration a également pris la mesure d'établir un fonds de réserve grevé d'affectation afin d'assurer que, dans l'éventualité où il faudrait liquider le FPR, les coûts nécessaires seraient couverts.

Aucun de ce travail n'aurait été effectué sans la contribution de André Auger, l'Agent de Coûts et le directeur général du FPR et Bryden McMaster de la firme comptable Welch LLP qui supervise et surveille les finances du FPR. Nous sommes particulièrement reconnaissants à Garth Steele, de Welch LLP, qui a pris sa retraite en 2021 et qui a joué un rôle déterminant dans la création du FPR en 2012 et a fourni des conseils financiers judicieux jusqu'à sa retraite.

Le FPR croit fermement que la participation du public aux procédures réglementaires est essentielle au processus démocratique et poursuivra ses efforts pour s'assurer que les groupes d'intérêts public et de consommateurs représentant les intérêts des utilisateurs non-commerciaux disposent du soutien financier nécessaire pour intervenir devant le CRTC dans les affaires de radiodiffusion.

Robin Jackson, Présidente

Penny McCann, Membre du Secteur Consommateurs/Intérêts Public

William Atkinson, Membre de l'Industrie de la Radiodiffusion

# Rapport de l'Agent de Coûts - 2021

## André Auger, Welch LLP

### 1.0 Déclaration de la raison d'être de l'entreprise

En vertu des statuts de constitution, les raisons d'être de l'entreprise sont encore de :

- (a) Contribuer aux dépenses des groupes de consommateurs et des organismes de défense de l'intérêt public représentant l'intérêt public et les intérêts des utilisateurs non commerciaux auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en matière de diffusion, d'après la loi de la diffusion (Canada) (en reconnaissant que la diffusion de la langue française et de la langue anglaise, bien qu'elles aient certains aspects communs, opèrent sous différentes conditions et peuvent avoir des besoins divergents);
- (b) Soutenir la recherche, l'analyse et la défense des intérêts menées dans les deux langues officielles lors des instances de radiodiffusion en vertu de la Loi sur la radiodiffusion (Canada);
- (c) Retenir un Agent de Coûts indépendant qui est responsable, sous réserve du pouvoir prépondérant du conseil d'administration, du fonctionnement quotidien du FPR ;
- (d) Offrir des services efficaces et accessibles en français et en anglais, et offrir, dans les deux langues officielles, les documents nécessaires de l'entreprise aux candidats potentiels de coûts, incluant les politiques, les critères de financement de coûts et les rapports annuels ; et
- (e) Accomplir tout ce qui contribue à la réalisation de ce qui précède.

### 2.0 Structure opérationnelle de l'entreprise

Comme par les années antérieures, l'entreprise s'est acquittée de ses responsabilités par le biais d'un contrat de prestation de services avec Welch LLP. André Auger, CPA, CGA, CFE, et représentant de Welch LLP, a continué d'agir comme Agent de Coûts et président-directeur général (PDG) responsable des activités journalières administratives du Fonds.

Le conseil d'administration, composé de trois membres, a tenu des réunions régulières au cours de l'année pour assurer l'atteinte des objectifs de l'entreprise et pour autoriser les demandes de paiements d'indemnisation.

Pour assurer le bon fonctionnement du Fonds et du processus d'attribution de frais, les membres du conseil d'administration et l'Agent de Coûts ont communiqué entre eux au moins de façon mensuelle.

Les conseils juridiques ont été fournis, selon les besoins de l'entreprise, par le cabinet d'avocats Gowling WLG (Canada) LLP. Il règle les questions d'entreprise ou les questions d'interprétations liées aux exigences du CRTC et à la raison d'être du Fonds.

### **3.0 Activités commerciales des administrateurs de l'entreprise**

Le FPR est, d'abord et avant tout, une entité qui détermine, de manière impartiale, l'admissibilité des frais adjugés reliés aux instances de diffusion auprès de la Commission. Les trois membres du conseil d'administration assurent qu'aucun intérêt particulier n'est sur ou sous-représenté auprès du conseil. Les tâches entreprises par les membres du conseil du FPR en 2021 ont compris :

- 3.1.1 La supervision des opérations du FPR, y compris la logistique des réunions du conseil et du comité opérationnel, des signataires, du compte de banque et des investissements du FPR, et de l'approbation et du paiement des frais adjugés ;
- 3.1.2 La promotion d'un fonctionnement efficace et économique du FPR ;
- 3.1.3 L'offre, au besoin, de soutien et de conseils à l'Agent de Coûts du FPR ;
- 3.1.4 La prise de décisions via les résolutions du conseil en matière d'approbation ou de refus des demandes de frais adjugés ;
- 3.1.5 L'identification, sur le site web du FPR, de certaines activités par consommateur et organismes de défense de l'intérêt public qui ne sont pas éligibles pour les frais adjugés ;
- 3.1.6 La participation aux réunions régulières du comité opérationnel du FPR ;
- 3.1.7 La participation, au besoin, aux réunions avec le CRTC et Patrimoine canadien ;
- 3.1.8 La participation à l'assemblée générale annuelle du FPR ;
- 3.1.9 L'exécution des autres exigences imposées par le CRTC ; et
- 3.1.10 Communiquer avec les parties prenantes.

### **4.0 Tâches de l'Agent de Coûts**

Welch LLP et son représentant, André Auger, CPA, CGA, CFE, agissent comme l'Agent de Coûts et le PDG du FPR. Les tâches entreprises par l'Agent de Coûts en 2021 ont compris :

#### **4.1 Stratégie institutionnelle**

1. Mise à jour des politiques, des processus, des procédures et des critères de financement des frais adjugés ;
2. Mise à jour des formulaires et des documents officiels du Fonds ;
3. Maintien d'un environnement de contrôle approprié pour l'administration du Fonds ;
4. Mise à jour des exigences de déclaration de l'Agent de Coûts ;
5. Mise à jour du site Web du FPR ; et
6. Participation aux réunions du comité opérationnel du FPR.

#### **4.2 Gestion active et générale du Fonds**

1. Gestion, réconciliation et rapport sur le compte de banque et les investissements du FPR ;
2. Surveillance et supervision des activités commerciales générales ; et
3. Offre de services, de PDG et d'Agent de Coûts, dans les deux langues officielles, y compris, mais sans s'y limiter à : la récolte et la révision des demandes d'attribution de frais, la préparation des recommandations au conseil d'administration du FPR, la communication des décisions du FPR aux candidats, le maintien approprié des registres des demandes et la représentation du Fonds dans le domaine public.

### **4.3 Rapport des résultats**

1. Préparation du rapport annuel 2021 et du plan d'affaires ;
2. Préparation, en temps opportun, des rapports d'activités du Fonds au conseil d'administration, y compris les rapports financiers mensuels ;
3. Publication d'un rapport trimestriel sur le site Web du FPR ;
4. Préparation du budget 2022 ; et
5. Exécution des autres tâches confiées par le conseil d'administration du FPR.

### **5.0 La proposition de valeur du FPR**

Depuis sa création vers la fin de l'année 2012, le FPR a été profondément engagé à fournir un service professionnel, de haute qualité et en temps opportun à toute partie prenante.

#### **5.1 Qualité et professionnalisme**

La qualité demeure une priorité pour tous les travaux du FPR. La qualité est essentielle pour assurer que tous les travaux du FPR peuvent satisfaire à l'inspection par les parties prenantes affectées et intéressées. Le respect des normes professionnelles promulguées par les organisations professionnelles d'audit et de comptabilité sert de base pour tous les travaux du FPR. Finalement, l'atteinte de cette qualité est garantie grâce à une variété d'activités et de processus, telle que le système de contrôle de la qualité qui gère le processus d'examen des demandes du FPR.

#### **5.2 Service en temps opportun**

Le FPR est fier de réaliser des courts délais d'exécution pour toutes les demandes de frais adjugés. Le délai pour la réception, le traitement et le paiement des indemnités est resté entre 45 jours à 60 jours en 2021.

#### **5.3 Mobilisation communautaire**

Le FPR est en communication continue avec les parties prenantes et les parties intéressées. Le FPR fournit des conseils pendant le processus de préparation des demandes et informe les postulants des résultats de leurs demandes. Le site Internet du FPR fournit des mises à jour des politiques et procédures approuvées par le conseil d'administration et fournit des mises à jour trimestrielles sur la situation financière du Fonds.

#### **5.4 Transparence**

Le FPR est dévoué à être complètement transparent avec toutes les parties intéressées. Les résultats des décisions des frais adjugés, les états financiers audités de l'année 2021, le budget pour l'année 2022 et toutes autres statistiques clés sont affichés sur le site Web du FPR ([www.bpf-fpr.ca](http://www.bpf-fpr.ca)). La section Foire aux questions du site web est mise à jour régulièrement pour bien encadrer et définir les initiatives qui ne sont pas éligibles pour les frais adjugés et fournir des réponses à d'autres questions courantes.

## Examen de la gestion des risques

La gestion des risques est partie intégrante des affaires journalières du FPR. Le cadre des risques continue à évoluer au fur et à mesure que le FPR rencontre de nouvelles situations.

Le tableau suivant met en évidence les risques clés liés au FPR et les stratégies d'atténuation correspondantes :

<b>Risque</b>	<b>Stratégie d'atténuation</b>
Risque d'épuisement des fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller régulièrement la situation financière du Fonds</li> <li>• Sans financement supplémentaire (par exemple, de nouveaux avantages tangibles découlant d'une décision du CRTC), le Fonds sera probablement épuisé au cours du deuxième semestre de 2022</li> <li>• Réunions tenues avec le CRTC et Patrimoine Canada pour les tenir au courant de la situation</li> <li>• Lettres au CRTC et Patrimoine Canada incluant des analyses/projections financières approfondies du taux d'épuisement des fonds.</li> <li>• Période de limitation de 1 ans pour l'acceptation des demandes mis en œuvre en 2020</li> <li>• Afin de préserver les fonds, le FPR versera un montant de 0,75 \$ par dollar pour les travaux effectués après le 1<sup>er</sup> octobre 2021</li> <li>• Le FPR peut être mis en période d'interruption si le niveau de liquidités devient trop faible</li> <li>• Une réserve grevée d'affectation interne de 115 000 \$ a été créée pour couvrir les coûts en cas de période d'interruption ou si le FPR n'est pas en mesure d'obtenir un financement continu suffisant et doit être dissous.</li> </ul>
Indépendance / Crédibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer que les politiques, procédures, formulaires et processus sont mis à jour de façon continue et restent alignés, dans la mesure du possible, avec les pratiques et les procédures des frais adjugés de radiodiffusion du CRTC</li> <li>• Adhérer aux normes professionnelles de comptabilité et d'audit</li> <li>• Maintenir une transparence absolue avec toutes les parties prenantes et intéressées</li> </ul>

## Gestion des risques - suite

<b>Risque</b>	<b>Stratégie d'atténuation</b>
Risque de demandes frauduleuses pour frais adjugés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retenir les services d'un cabinet expert-comptable pour la préparation des états financiers annuels audités du FPR</li> <li>• Embaucher à contrat Welch LLP, Comptables professionnels agréés, pour fournir des services administratifs ainsi que de gestion incluant également des procédés et contrôles internes.</li> <li>• Avoir en place des procédures pour vérifier l'éligibilité des candidats pour les frais adjugés</li> <li>• Avoir en place des procédures pour vérifier les éléments d'une application pour frais adjugés</li> <li>• Assurer que les politiques, procédures, formulaires et processus soient mis à jour de façon continue et restent alignés, dans la mesure du possible, avec les pratiques et les procédures des frais adjugés de radiodiffusion du CRTC</li> </ul>
Risque de fraude à l'interne/Mauvaise gestion des fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir les informations financières ainsi que les investissements sur une base régulière</li> <li>• S'assurer que tous les paiements émis portent deux signatures, dont une est celle d'un membre du conseil d'administration</li> <li>• S'assurer que toutes les décisions d'investissements soient approuvées par le conseil d'administration du FPR</li> <li>• Les fonds détenus par BMO Nesbitt Burns, la firme d'investissement du Fonds, peuvent seulement être versés par transfert direct à TD Canada Trust, la banque du Fonds</li> <li>• Les argents du Fonds peuvent seulement être investis dans des certificats de placement garanti qui sont garantis par la Société d'assurance dépôt du Canada</li> </ul>



## Résumé des informations financières 202

Les états financiers audités du FPR apparaissent à l'annexe I de ce document. En 2021, le Fonds a engagé des frais de 710 980 \$ (735 124 \$ en 2020), qui comprennent des frais adjugés de 576 262 \$ (610 981 \$ en 2020). Au 31 décembre 2021, l'actif net du Fonds était de 716 403 \$ (1 423 147 \$ au 31 décembre 2020).

Le FPR a révisé un total de 16 nouvelles applications de frais adjugés reçus en 2021 pour un total de 590 056 \$ et a traité et payé 7 demandes supplémentaires reçues tardivement en 2020 pour un total de 367 241 \$, soit un total combiné de 957 297 \$ de demandes en cours d'examen pour paiement au cours de l'année. Une (1) demande a été refusée et cinq ont été recalculées et ajustées. Un total de 893 224 \$ a été payé à partir du fonds, avec 50 278 \$ accumulés au 31 décembre 2021 pour les demandes reçues tardivement dans l'année et qui seront payés au début de 2022.

Les chiffres comparatifs des années précédentes sont inclus ci-dessous :

<b>Année fiscale</b>	<b># de nouvelles demandes</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant total chargé</b>
2021	16	590 056 \$	576 262 \$
2020	18	910 998 \$	610 981 \$
2019	6	221 266 \$	227 410 \$
2018	16	374 877 \$	316 799 \$
2017	24	910 681 \$	674 821 \$
2016	41	1 106 041 \$	736 920 \$

## Annexe I

### États financiers audités 2021

## Annexe II

### Résumé des demandes 2021

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR)  
RÉSUMÉ DES DEMANDES – 2021F  
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

POSTULANT	# DE L'INSTANCI	COURU AU DEMANDE	31 déc 2020	DEMANDES REÇUES		PAYÉES PENDANT L'EXERCICE	RÉCLAMATIO N PENDANT L'EXERCICE	AJUSTEMENTS REFUSÉS	COURU AU 31 déc 2021	PASSÉES EN CHARGES		EN 2021	ANGLAIS	FRANÇAIS
				L'EXERCICE	RECLAMATIONS					EN 2021	EN 2021			
Ontario Library Association (OLA)	2017-160	18288-20	36,069.75			36,069.75								
CACTUS	2017-201	18288-20	5,370.77			5,370.77								
CACTUS	2015-421	18288-21	172,738.00			172,738.00								
CACTUS	2017-160	18288-21	113,215.00			113,215.00								
CACTUS	2017-359	18288-21	34,676.00			34,676.00								
CACTUS	2017-050	18288-21	3,231.24			3,231.24								
CACTUS	2014-1167	18288-21	1,940.21			1,940.21								
FRPC	2020-81	18288-215		5,583.25	(97.10)	5,486.15				5,486.15		5,486.15		
Association nationale des radios étudiantes et communautaires (ANREC)	2019-0700	18288-216		352.50		352.50				352.50		352.50		
FRPC	2019-379	18288-217		157,803.86	(4,414.06)	153,389.80				153,389.80		76,694.90	76,694.90	
PIAC - NPF	2019-379	18288-218		142,816.45		142,816.45				142,816.45		71,408.23	71,408.23	
FRPC	2020-374	18288-219		39,473.57		39,473.57				39,473.57		19,736.79	19,736.79	
PIAC	2020-374	18288-220		3,724.73		3,724.73				3,724.73		3,724.73		
CMAC	2020-227	18288-221		3,104.31		3,104.31				3,104.31		3,104.31		
CMAC	2019-379	18288-222		141,376.13		141,376.13				141,376.13		70,688.07	70,688.07	
FRPC	2019-1026	18288-223		2,076.38		2,076.38				2,076.38		2,076.38		
CACTUS	2020-227	18288-224		957.17	(64.67)	892.50				892.50		892.50		
FRPC	2019-90	18288-225		3,870.25		3,870.25				3,870.25		3,870.25		
Quebec Community Groups Network (QCGN)	2019-379	18288-226		27,997.55		27,997.55				27,997.55		13,998.78	13,998.78	
CACTUS	2020-0492	18288-227		1,552.16	(129.35)	1,422.81				1,422.81		1,422.81		
Association nationale des radios étudiantes et communautaires (ANREC)	2019-379	18288-228		1,292.50		-	(1,292.50)							
Association nationale des radios étudiantes et communautaires (ANREC)	2020-336	18288-229		1,410.00					1,410.00		1,410.00	1,410.00		
FRPC	2021-281	18288-230		56,665.10	(7,796.86)				48,868.24		48,868.24	48,868.24		

**APPELS**

**TOTAL DES DEMANDES PAR INSTANCES DU CRTC**

Provision de factures papier par les fournisseurs de services de communication – répliques fin:	2020-81	1
Renouvellement de licence 2020 ANREC	2019-0700	1
Renouvellement des licences de Radio-Canada	2019-379	5
Appel aux observations – Examen du cadre réglementaire relatif à la radio commerciale	2020-374	2
Appel aux observations – services de programmation communautaire sur demande	2020-227	2
Renouvellement de licence par OUTtv Network Inc.	2019-1026	1
Appel aux observations – nouveau sondage annuel sur les médias numériques	2019-90	1
Ajustement par l'ACR de 10% à 12% pour le Fonds pour les nouvelles locales indépendantes	2020-0492	1
Appel aux observations à propos d'une demande de l'ACR	2020-336	1
Acquisition de Shaw par Rogers – Avis d'audience	2021-281	1
Renouvellement des licences – EDR terrestres	2017-160	2
Appel aux observations – modifications aux EDR terrestres	2017-201	1
Révision des politiques	2015-421	1
Appel aux observations – modèles de distribution de l'avenir	2017-359	1
Appel aux observations – modifications au règlement EDR	2017-050	1
Licence de télévision communautaire	2014-1167	1

367,240.97 590,055.91 (12,502.04) (1,292.50) 893,224.10 50,278.24 576,261.37 323,734.64 252,526.73

Annexe III  
Budget 2022

**Le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), Inc./  
The Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc.**

**Budget 2022**

	<u>Notes</u>	
<b>Dépenses</b>		
Agent de coût	1	85,000 \$
Honoraires des administrateurs	2	16,000
Frais légaux	3	12,000
Frais d'audit	4	6,000
Assurances	5	5,000
Frais bancaires	6	500
<b>Dépenses budgétaires totales</b>		<u>124,500</u>
<b>Revenus connus</b>		
Intérêts sur les placements et le solde bancaire	7	<u>2,000</u>
<b>Dépenses nettes budgétaires avant frais adjugés</b>		<u>122,500</u>
<b>Fonds disponibles pour les frais adjugés au 31 décembre, 2021</b>		
Actif net	8	716,403
Moins portion des apports à recevoir qu'après 2022	9	(238,666)
Moins: Réserve grevée d'affectation interne pour interruption/dissolut	10	(115,000)
		<u>362,737</u>
<b>Montants disponibles pour frais adjugés en 2022</b>	11	<u>240,237 \$</u>

**Notes**

- 1 Frais de l'agent de coût selon le contrat actuel
- 2 Estimation basée sur les honoraires des administrateurs de 2021
- 3 Estimation basée sur la moyenne historique
- 4 Estimation basée sur les chiffres 2021 actuels
- 5 Augmentation des frais sur la base de la prime révisée de l'assureur
- 6 Même frais que l'exercice précédent
- 7 Réduit pour refléter la diminution prévue du solde des investissements en 2022F
- 8 Selon les états financiers audités de 2021
- 9 Composé de :

Sirius exigible en mai 2023	119,333 \$
Sirius exigible en mai 2024	119,333
	<u>238,666 \$</u>
- 10 Le 22 juillet 2021, le conseil d'administration a approuvé l'affectation interne de 115 000 \$. Ces fonds grevée d'affectation ont été mis de côté pour couvrir les dépenses liées aux coûts permanents de fonctionnement du Fonds en cas d'interruption prolongée et pour garantir que des fonds suffisants restent disponibles pour couvrir les dépenses finales dans l'éventualité où le Fonds serait incapable d'obtenir un financement permanent suffisant et devrait être dissous.
- 11 Impossible de prédire la valeur exacte des frais adjugés qui totalisaient 576 262 \$ en 2021

Paiements de demandes passés en charge dans les années précédentes:

2021	576,262
2020	610,981
2019	227,410
2018	316,799
2017	674,821
2016	736,920

## Annexe IV

### Chronologie des événements clés

Date (2021)	Événement clé
4 janvier	Réunion du comité du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de procédure : les demandes de frais doivent être déposées au plus tard 12 mois après la date fixée par le CRTC pour le dépôt des observations finales</li> </ul>
8 janvier	Rencontre avec des fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien
18 janvier	Réunion du comité du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 demande révisée pour 41 417,33 \$</li> <li>• FRPC est approuvé comme nouvelle partie prenante</li> </ul>
26 janvier	Lettre envoyée à la ministre du Patrimoine canadien concernant l'épuisement du FPR et la demande de financement provisoire
29 janvier	Lettre au président du CRTC et au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique concernant l'épuisement imminent du FPR et la demande de financement provisoire
1 <sup>er</sup> février	Réunion du comité du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de 5 demandes pour 217 956,55 \$</li> </ul>
15 février	Lettre au ministre des Finances concernant l'épuisement du FPR et la demande de financement provisoire  Lettres écrites aux membres du Comité permanent du patrimoine canadien concernant le projet de loi C-10 et son impact sur le FPR
1 <sup>er</sup> mars	Réunion du comité du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de 2 demandes pour 118 700,82 \$</li> </ul>
18 mars	Assemblée générale annuelle du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du rapport annuel et du plan d'affaires;</li> <li>• Approbation des états financiers audités; et</li> <li>• Désignation des auditeurs externes</li> <li>• Réélection de Mme Robin Jackson en tant que présidente du FPR</li> </ul>
26 avril	Réunion du comité du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de 1 demande pour 153 389,80 \$</li> </ul>
15 juin	Réunion du comité du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 demandes révisées pour 182 642,52 \$</li> </ul>
5 juillet	Réunion de politique du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen des options et approbation du processus d'allocation de fonds décroissants</li> <li>• Création d'un fonds de réserve grevée d'affectation</li> <li>• Approbation de 3 demandes pour 148 205,17 \$</li> </ul>
8 juillet	Lettre aux parties prenantes sur la situation financière du FPR
12 juillet	Lettre au CRTC avec une mise à jour sur la situation financière du FPR
5 août	Rencontre avec le Directeur déléguée des politiques, Bureau du ministère du Patrimoine canadien
18 août	Rencontre avec des fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien

16 septembre	Réunion du comité du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 demandes révisées pour 33 924,18 \$</li> </ul>
7 septembre	Envoi d'une lettre au président du CRTC concernant l'épuisement des fonds du FPR et le projet de verser aux postulants 0,75 \$ par dollar pour chaque demande reçue
10 novembre	Réunion du comité du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 demandes révisées pour 2 315,31 \$</li> </ul>
30 décembre	Le 5 <sup>e</sup> versement de 7 de Sirius XM a été reçu et déposé dans le compte bancaire du FPR